



0907669401

DATE DEPOT : 2009-09-09

NUMERO DE DEPOT : 76694

N° GESTION : 2000B10148

N° SIREN : 431476001

DENOMINATION : A2 CONSULTING

ADRESSE : 14 r d Ouessant 75015 Paris

DATE D'ACTE : 2009/02/26

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

E c de 26.2.09
c f

A2 CONSULTING

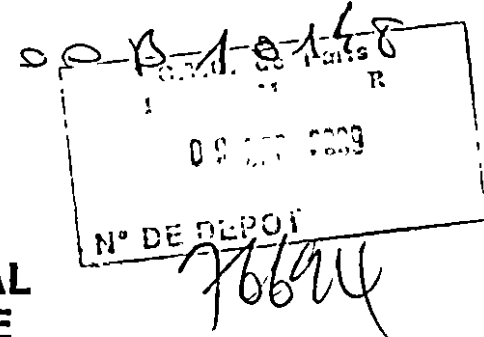
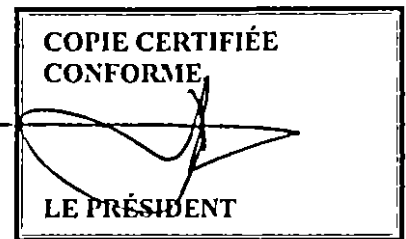
SA au capital de 60.000 €

Siège social :

14 rue d'Ouessant

75015 PARIS

431 476 001 RCS PARIS



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-six février à Dix-Huit Heures,

au siège social de la Société, à Paris 15^{ème}, 14 rue d'Ouessant,

les actionnaires de la Société A2 CONSULTING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre adressée le 10 Février 2009.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

Monsieur Jacques SCHRAMM préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Etienne CLET et Monsieur Pascal LEFEVRE, les 2 membres présents représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Patrick GEORGELIN assume les fonctions de secrétaire de séance.

La Société MAZARS & GUERARD, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée par lettre Recommandée avec accusé de réception en date du 10 Février 2009, est absente et excusée.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que le quorum est atteint et qu'en conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires.
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes avec l'accusé de réception.
- La feuille de présence.
- Un exemplaire des statuts de la société.

Le Président dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

1°) Concernant l'Assemblée Générale Ordinaire,

- L'inventaire de l'actif et du passif de la société arrêté au 31 Août 2008 ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice ;
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L.225-38 du Code de Commerce ;
- Le texte des projets de résolutions.

.....
.....

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R.225-66 et suivants du Code de commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 dudit Code ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1°) Résolutions soumises aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires

.....
.....

- Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

.....
.....

Le Président donne lecture des rapports relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire, à savoir :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L.225-38 du Code de Commerce.

.....
.....

Enfin la discussion est ouverte.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes qui figurent à l'ordre du jour :

1°) Résolutions soumises aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires

.....
.....

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale - après avoir pris acte de la démission, de Monsieur Cyrille BROUARD de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant - nomme en remplacement et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2012 :

- Monsieur Philippe CASTAGNAC, de nationalité française, né le 19 mai 1956 à Strasbourg (67), demeurant à Paris 16^{ème}, 44 rue de la Faisanderie.

*Mise aux voix, cette résolution
est adoptée à l'unanimité.*

Monsieur Philippe CASTAGNAC a fait connaître par avance à la Société qu'il accepterait ce mandat.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

*Mise aux voix, cette résolution
est adoptée à l'unanimité.*

.....
.....

o O o O o

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-neuf heures vingt.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.